



Le 25 novembre 2020

Présents pour l'administration : Christine AVELIN (Directrice générale), Jean-François KUNTGEN (Secrétaire général), Marc CASTAINGS (Secrétaire général adjoint), Philippe LE FAUCHEUR (Chef du SRH), Williams CAMPOS SUAREZ (Adjoint au chef du SRH)

Autres : Lucilia MASSON (cheffe de service « inspection générale et appui aux régions), Edgar GUINEL (responsable du dialogue sociale), (FO, CFDT, CGT, FSU,

Présentes pour l'Alliance du Trèfle : Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH

Point d'actualité sur la crise sanitaire **Organisation du travail à FAM**

La Directrice générale et le Secrétaire Général rappellent les différentes phases annoncées la veille au soir par le Président de la République.

A FranceAgriMer, le travail à domicile reste d'actualité jusqu'à la fin de l'année.

Les agents seront informés avant les congés de fin d'année sur les conditions de reprises début 2021. Il faut néanmoins être conscient que la crise sanitaire ne va pas s'arrêter du jour au lendemain, en conséquence le dispositif actuel sera toujours actif, et, au mieux mis en sommeil.

Lignes directrices de gestion(LDG) de FAM

Les lignes directrices de gestion font suite à la suppression des CAP à compter de 2021.

L'administration de FAM a présenté à ce CTE deux notes de services :

- la note relative aux LDG de la mobilité
- la note relative aux LDG de ma promotion et de la valorisation des parcours professionnels

Les organisations syndicales (OS) ont été consultées lors d'un groupe de travail le 6 octobre 2020. Elles ont demandées quelques amendements qui non pas tous été repris.

NS relative au recrutement des agents de FAM

Cette note de service a été présentée aux OS pour information.

La rupture conventionnelle étant lancée dans l'administration, les candidats à un recrutement devront attester sur l'honneur ne pas avoir bénéficié de ce dispositif.



NS relative à la procédure de rupture conventionnelle

Cette note de service a été présentée aux OS pour information.

Quelques amendements ont été proposés par les organisations syndicales. Certains ont été acceptés.

Pour information il faut savoir que :

- Le texte proposé dans la fonction publique vient directement du privé et ne prend pas en compte les spécificités du public.
- Les coûts de la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires et les contractuels sont supportés par l'établissement (pour les statuts unifiés le coût est supporté par le chômage comme dans le privé). Par conséquent plus il y aura de rupture conventionnelle de fonctionnaires, plus le coût sera élevé pour FranceAgriMer. Ce coût sera pris sur la masse salariale et aura un impact sur les recrutements et sur les primes de fin d'année.

L'Alliance du Trèfle sera à vos côtés afin de vous accompagner tout au long de votre démarche.

NS relative au don de jours de repos

Cette note de service a été présentée aux OS pour information.

Cette possibilité de faire don de ces jours de congés existait déjà mais cette note de service permet de cadrer cette option.

Suite aux remarques des organisations syndicales, l'administration va proposer une nouvelle version.

NS relative au report des congés 2020

Cette note de service a été présentée aux OS pour information.

Vu la situation sanitaire, les agents auront jusqu'au 31 mars 2021 pour solder leurs congés, soit un report d'un mois supplémentaire.

Le nombre de jours est toujours de 5 jours. Néanmoins le CET a évolué :

Le nombre de jours épargnables en 2020 est de 20 jours (au lieu de 10)

Le plafond de jours épargnés est passé à 70 jours (au lieu de 60)

Vos représentants :

- ✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO 01 73 30 31 18
- ✓ Christine KLICH 01 73 30 21 18

catherine.tomasso@franceagrimer.fr

christine.klich@franceagrimer.fr